

Ville de NIORT

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

A.V.A.P.

Document d'approbation

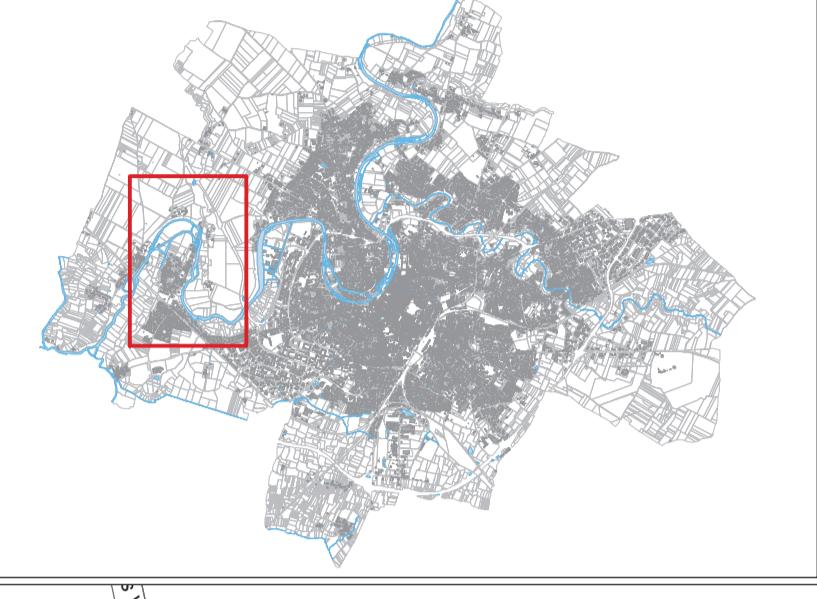
2-6

SAINT-LIGUAIRE

L'IBERGER-WAGGON, chargée d'études
C. BLIN, assistante d'études
Echelle: 1/2500e
Limite du périmètre de l'A.V.A.P.
Limites des secteurs de l'A.V.A.P.
Immeubles protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
Parcelles protégées au titre de la législation sur les Monuments Historiques
Patrimoine architectural exceptionnel - Immeubles à conserver impérativement
Patrimoine architectural très intéressant - Immeubles caractéristiques à conserver
Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain - Conservation ou construction de qualité équivalente
Petit patrimoine architectural - Détails architecturaux remarquables
Mur de clôture existant ou à créer
Bords de quais, ouvrage hydrauliques
Espaces urbains, sols protégés au titre de l'A.V.A.P.

Espaces libres paysagers

8a	Espaces boisés protégés au titre de l'A.V.A.P.
8b	Espaces verts protégés au titre de l'A.V.A.P.
8c	Jardins protégés au titre de l'A.V.A.P.
8d	Haines structurantes
8e	Alignements d'arbres
8f	Arbres remarquables
9	Perspectives/Faisceaux de vues/Cônes de vues



N

0 50 100 150 200 Mètres

